

## REPONSES AUX QUESTIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SAVOIE

### Hydrologie et milieux aquatiques

<p>« Il existerait une pression de pollution avec des rejets potentiels d'eaux usées issues de la station. Il existe un risque faible de pollution et d'impact sur un captage situé en aval du site (p.96 EIE). »</p>	<p>En ce qui concerne les rejets potentiels de la station, le projet n'aura aucun impact supplémentaire : en effet, la dilution s'opère en amont de la prise d'eau. Une potentielle pollution polluerait autant l'eau du TCC que l'eau dérivée et de la même manière et dans les mêmes concentrations que dans l'état actuel. Synergie Maurienne, en acteur local soucieuse de son environnement, déplorerait qu'une pollution puisse encore survenir.</p>
<p>« Le fonctionnement de la microcentrale entrainera la mise en débit réservé du TCC une très grande partie de l'année, <u>voire toute l'année</u>. En basses eaux, quand la centrale ne sera pas exploitée, le débit pourra être inférieur. Les impacts sur l'hydrologie du cours d'eau sont donc très forts. »</p>	<p>Il est erroné d'écrire que le TCC aura un débit réservé une très grande partie de l'année, <u>voire toute l'année</u>. Les conditions hivernales (froid - gel) font que la centrale sera probablement arrêtée durant les 3 mois d'hiver (en moyenne du 15 décembre au 15 mars). Par ailleurs, pour que la centrale puisse être en fonctionnement il faut que le débit naturel du torrent dépasse durablement le débit réservé (26 l/s) + le débit d'armement (100 l/s). De plus, dès que le débit du ruisseau dépasse le débit d'équipement (1000 l/s) le surplus ne sera pas capté et s'ajoutera au débit réservé.</p>
<p>« Des mesures de suivis des débits et de la qualité physico-chimique et biologique du torrent sont prévues par le pétitionnaire [...] pour toute la durée du projet avec un pas de temps de 10 ans [...]. Il est envisagé au besoin d'augmenter le débit réservé mais <b>selon quelles conditions et modalités ?</b> »</p>	<p>Le suivi des débits et de la qualité physico-chimique et biologique du torrent fera l'objet de rapports réguliers remis à l'administration. En cas de dégradation des indices de qualité des échanges auront sans doute lieu avec l'administration qui jugera de la nécessité ou pas de revoir les clauses de l'arrêté préfectoral parmi lesquelles figurent la valeur du débit réservé.</p>
<p>« Par ailleurs, bien que le transport sédimentaire soit indiqué comme faible sur ce secteur, il n'est pas étudié <b>l'impact des chasses</b> sur les populations d'invertébrés et poissons (colmatage des branchies et des habitats). »</p>	<p>Les chasses réalisées seront, tant en durée (quelques minutes) qu'en débit, bien en-deçà des crues du torrent. Elles n'auront donc pas d'impact sur les populations d'invertébrés et poissons.</p>

4 mois  
au débit  
naturel  
du  
ruisseau